

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de DOUBIES EN DATE DU 10 JUILLET 2020

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle, THERIC Corinne, SANCH Chantal, Mrs ALBE Jean-Luc, BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc, THION Jean-Claude, PONCELET Jean-Marie

1) Approbation du compte-rendu du 30 mai 2020

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Mme le maire informe le conseil du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui stipule que le conseil doit désigner un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain.

Mme LEBEAU Irène est candidate : elle obtient 11 voix ; elle est déclarée déléguée titulaire du conseil municipal pour l'élection des sénateurs.

Mrs ALBE Jean-Luc, SAUVAIRE Marc et ESCANDE Renaud sont candidats pour être suppléants : ils obtiennent chacun 11 voix ; ils sont déclarés délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs.

3) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs ; elle est composée de sept membres dans les communes de moins de 2000 habitants, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal, soit une liste de 24 noms pour notre commune.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID émet chaque année un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

Après délibération, le conseil municipal propose une liste de 24 noms, choisis en fonction de la nature de la propriété (maison, terres agricoles, bois, etc.) et de la situation des terrains (répartis sur chaque hameau de la commune) de manière à avoir une diversité de représentants au sein de la commission.

4) Abrogation de la délibération désignation d'un représentant au SMEG

Lors de la séance du 30 mai 2020, le conseil a délibéré pour désigner un représentant de la commune au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard or la préfecture nous a signalé que c'est la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres-Solidaires qui est membre à part entière de cet établissement et qu'il lui appartient d'y désigner ses représentants parmi les membres de son conseil communautaire.

La délibération du 30 mai qui désignait M. Marc SAUVAIRE comme représentant titulaire et Mme Irène LEBEAU comme représentante suppléant au SMEG est donc annulée.

5) Désignation d'un correspondant pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages.

La loi a confié également aux CAUE un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques, aussi il propose de désigner un correspondant dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)
3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner M. Jean-Marie PONCELET, qui est candidat, comme représentant de la commune au CAUE.

6) Désignation d'un correspondant défense

Le ministère délégué aux Anciens combattants a créé en 2001 la fonction de correspondant défense, qui a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le conseiller désigné pour cette fonction a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense ; il est destinataire d'une information régulière, est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et devra s'occuper du recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner **M. Laurent BALSAN**, volontaire pour cette fonction, comme correspondant défense de la commune.

7) Questions diverses :

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a signé cette semaine la vente de la Villa Charles.

La séance est close à 20 h